Les subsides

C'est le lendemain que je me suis emporté et je ne le regrette pas du tout. Dans ma première question, j'ai carrément demandé au ministre des Transports s'il envisageait d'imposer un moratoire sur le transport des BCP et cela jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements le 1er juillet. Quoi qu'on puisse penser du bien-fondé de la question, si l'on prend la peine de réécouter la bande magnétique, on verra bien que la question a été posée sur un ton très calme. On verra aussi que le ministre m'a répondu comme si je l'avais accusé d'un crime hideux alors que je m'étais simplement contenté de lui demander un moratoire. La mise en scène a commencé quand le ministre des Transports s'est mis à parler de la Loi sur l'aéronautique et sur ce que le NPD avait fait. Tout ce que je voulais de lui, c'est qu'il envisage d'imposer un moratoire.

Avant d'accuser qui que ce soit d'avoir dramatisé et exagéré les choses, qu'on vérifie le compte rendu. Ce n'est pas avant le lendemain, alors que nous n'arrivions pas à faire accepter au gouvernement le sérieux de l'affaire et à l'amener à prendre certaines des mesures qu'il a maintenant prises, notamment ordonner une enquête et donner des directives de protection provisoires, que nous nous sommes mis à rouspéter et à manifester la colère légitime qu'ont ressentie les députés de l'opposition et les Canadiens en général devant l'attitude plutôt nonchalante adoptée par le gouvernement au début de cette affaire. Le ministre a déclaré que la question était du ressort de la province et qu'il s'étonnait de nous voir la soulever. Avant donc d'accuser les gens de s'abandonner à leurs émotions, que le secrétaire parlementaire se donne la peine de voir quelle tournure a prise le débat. Tandis qu'on y est, que le secrétaire parlementaire réponde à ma question sur l'annulation de l'étude sur les effets des BPC.

- M. Gurbin: Monsieur le Président, le contexte de la question sur le moratoire a vraiment de l'importance. J'étais présent quand la question a été posée. Si le député veut bien relire le hansard, il verra que s'il avait effectivement parlé des BPC, il est probable que le ministre des Transports (M. Mazankowski)...
- M. Blaikie: Vous voulez voir le hansard? On y parle des BPC. Lisez le hansard.
- M. Gurbin: Le contexte dans lequel le ministre a été interrogé . . .
 - M. Blaikie: On en parle effectivement. Lisez-le.
- M. Gurbin: La question à laquelle le ministre devait répondre avait trait au transport de tous les «produits dangereux». C'est assurément dans ce contexte que la question lui a été posée. Un tel moratoire aurait empêché les agriculteurs...
 - M. Blaikie: Vous n'avez pas lu le hansard.
- M. Gurbin: ... de faire leurs semailles. Il n'aurait plus été possible de poursuivre des échanges commerciaux normaux dans le pays.
 - M. Blaikie: Lisez le compte rendu. Lisez le hansard.
 - M. Gurbin: J'ai eu l'impression en regardant . . .
 - M. Blaikie: Vous cachez la vérité.

M. Gurbin: Quant à la deuxième partie de la question, je suis heureux de pouvoir renseigner la Chambre davantage. En ce qui concerne les BPC, le D' Friesen prépare une étude épidémiologique. A son bureau, des préposés attendent continuellement les appels téléphoniques et demandent aux personnes qui pensent qu'elles auraient pu être en contact avec les BPC de répondre à un questionnaire. On donnera suite à tout problème médical qui pourrait se produire. Les données de cette étude épidémiologique seront conservées pendant une longue période.

Mon deuxième point concerne le projet de règlements touchant les biphényles polychlorés qui ont été soumis à l'étude du cabinet. Le deuxième article va accélérer le retrait de BPC dont l'usage est encore permis. Leur emploi avait été autorisé par l'ancienne administration. Les règlements de 1977 découlent de la Loi sur les produits contaminants. Les nouveaux règlements interdiront la vente de matériel contenant des BPC dont le volume par millionième dépasse une certaine partie.

Le troisième article permettra de contrôler encore mieux la dispersion des BPC dans l'environnement en imposant des limites sur la quantité et la concentration dans le cas d'épanchement intentionnel lors d'opérations commerciales, de fabrication et de manutention. Chacun sait, monsieur le Président qu'il est interdit depuis 1977 d'utiliser les BPC pour d'autres usages que ceux qui étaient permis à cette date.

Enfin, en ce qui concerne la dernière partie de la question, je suis heureux d'annoncer, au nom de la ministre de l'Environnement et du gouvernement, que nous nous engageons à poursuivre, grâce à des crédits qui ont été consentis pour cinq ans, le financement de tout programme de recherche qui nécessite quelque intervention du gouvernement fédéral. Nous allons financer ces programmes de recherche. A vrai dire, nous n'avons pas renoncé à notre pouvoir d'entreprendre les recherches qui nous semblent nécessaires.

- M. Blaikie: Parlez-nous donc de l'étude qui a été abandonnée.
 - M. Gurbin: En ce qui a trait à d'autres études . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé. La parole est au député de Kenora-Rainy River (M. Parry).

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Après les débats de ce matin et de cet après-midi, chacun sait parfaitement d'où vient la motion à l'étude aujourd'hui. C'est pourquoi, à titre de député de Kenora-Rainy River, circonscription où s'est produit la fuite, je ne sais trop comment envisager la question. D'une part, je voudrais que la Chambre fasse un examen approfondi de toutes les formes de contamination de l'environnement de même que du dossier de la ministre de l'Environnement (Mmc Blais-Grenier). D'autre part, je tiens beaucoup naturellement à débattre à fond la question de l'épanchement de biphényles polychlorés qui a eu lieu dans ma circonscription et à obtenir tous les faits s'y rapportant. Je suis convaincu qu'une fuite qui a suscité l'intérêt national mérite qu'on lui accorde une attention nationale. Je fais cette déclaration et porte ce jugement sous certaines réserves.